

Présents : Mmes Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Josette Garcin, Sophie Reichmuth, Marie Barrault, Marie-Jo Villard, Brigitte Bezaud, Eliane Paquet, Solange Saulnier, Marie-Hélène Celse, Nadine Serpolet, Annie Roveda, Mrs Jérôme Fauconnier, Georges Repellin, Frédéric Troy, Pierre Gimel, Michel Vallon, Bertrand Riondet, Daniel Ardouin, Pierre Suzzarini, Alain Pelloux, Sébastien Faure, Jean-Luc Granier, Gérard Baup, Alain Rougale, Michel Lambert, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Fabrice Bon, Michel Guiguet, Jean-Paul Mauberret, Marc Dutaut, Thierry Schoebel, Samuel Martin, Jean-Yves Capron, Eric Bernard, Jean-Louis Poite, Christian Brunoud, Robert Riotton, Jean-Pierre Sarret, Daniel Niot, Guy Percevault, Jean-Bernard Bellier, Robert Terrier, Frédéric Aubert.

Pouvoir : Annette Pellegrin à Jean-Paul Mauberret

Excusés : Annette Pellegrin, Henri Benoist, Gérard Martin Dhermont

Fabrice Bon est désigné secrétaire de séance.

1- Approbation du compte rendu du conseil du 22 octobre 2012

☞ 1 abstention

2- Approbation du CDDRA Alpes Sud Isère 2012-2018

En préalable à la discussion, Samuel Martin souhaite qu'à l'avenir les délégués rapportent régulièrement sur les actions du CCDRA. Guillaume Gontard précise que le CCDRA Sud Isère représente une enveloppe financière de 7 millions d'euros sur 6 ans.

Le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes Sud Isère (CDDRA) et le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) 2012-2018 s'articulent autour de 3 axes :

- dynamiser le développement des économies locales pour des emplois non précaires,
- encourager un développement harmonieux pour un cadre de vie de qualité,
- renforcer les solidarités territoriales et le vivre ensemble.

Vote : Approbation du CDDRA Alpes Sud Isère 2012-2018

☞ Adopté à l'unanimité

3- Approbation de la convention portage CDDRA Alpes Sud Isère 2012-2018

La convention de portage par la Communauté de Communes du Sud Grenoblois (CCSG) est consentie pour la durée du CDDRA.

Samuel Martin rappelle que c'est sous réserve que la CCSG reste dans le CDDRA jusqu'à la fin du contrat.

Guillaume Gontard précise que le retrait éventuel de la CCSG est prévu dans la convention.

Vote : approbation de la convention portage CDDRA Alpes Sud Isère 2012-2018

☞ Adopté à l'unanimité

4- Modification du tableau des effectifs (personnel écoles)

Ces modifications portent sur le personnel des écoles. Il convient:

- de supprimer un poste dont la durée de travail hebdomadaire est de 10h36, suite à la démission d'un agent

- de supprimer un poste dont la durée de travail est de 6h34 hebdomadaire puisque l'agent occupant ce poste va remplacer l'agent démissionnaire
- et par conséquent de créer un poste pour une durée de travail hebdomadaire de 16h (6h34 + 10h36) à compter du 12 novembre 2012.

Vote : modification du tableau des effectifs (personnel écoles)

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Instauration du régime indemnitaire de la Communauté de Communes du Trièves

Le Président explique qu'avant la fusion, les 3 Communautés de Communes, les 2 syndicats des écoles et le SAT avaient des régimes indemnitaires très différents. Un travail d'harmonisation était nécessaire afin de réduire les inégalités entre les agents de la CCT. Les propositions d'harmonisation ont été validées par le bureau puis par la CTP du Centre de Gestion. Celles-ci ne visent pas à faire disparaître totalement les disparités mais à se rapprocher du régime appliqué au sein de l'ex-communauté de communes de Monestier de Clermont qui était le plus avantageux.

Un comité technique paritaire sera mis en place en 2013 afin de poursuivre la réflexion. L'étape 1 de l'harmonisation du régime indemnitaire s'élève à environ à 65 000 €.

Sébastien Faure s'interroge sur les prochains critères d'attribution de régime indemnitaire. Samuel Martin répond que c'est au comité technique que reviendra la définition de ces critères.

Michel Lambert souhaite savoir ce qu'est exactement le régime indemnitaire et quelles sont les primes qui le constituent ?

Un certain nombre de primes est mis en place facultativement selon les filières. Il existe différentes primes selon les catégories, les emplois etc....

Vote : instauration du régime indemnitaire de la Communauté de Communes du Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- Subventions aux associations – liste complémentaire

Frédérique Puissat rappelle qu'il s'agit d'attribuer une subvention complémentaire à l'AFR de Clelles pour compenser le manque à gagner de l'association suite à l'harmonisation des tarifs Enfance Jeunesse sur l'ensemble du Trièves. Cette subvention s'élève 2076 €.

Vote : subventions aux associations – liste complémentaire

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Budget principal : DM n°3

Il s'agit de modifier le budget principal 2012 afin d'inscrire les crédits nécessaires à la gestion des Intérêts Courus Non Echus (ICNE), d'augmenter la subvention d'équilibre du budget chaufferie bois (dû aux ICNE) et le versement de la subvention complémentaire à l'AFR.

Vote : Budget principal : DM n°3

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Budget chaufferie bois : DM n°3

Il s'agit de modifier le budget chaufferie bois 2012 afin d'inscrire les crédits nécessaires à la gestion des Intérêts Courus Non Echus (ICNE).

Vote : Budget chaufferie bois : DM n°3

☞ **Adopté à l'unanimité**

9- Budget immobilier la Croizette : DM n°1

Il s'agit de modifier le budget Immobilier la Croizette 2012 afin d'inscrire les crédits nécessaires à la gestion des Intérêts Courus Non Echus (ICNE).

Vote : Budget immobilier la Croizette

☞ **Adopté à l'unanimité**

10- Budget OM : DM n°3

Il s'agit de modifier le budget Ordures Ménagères 2012 afin d'inscrire les crédits nécessaires à la gestion des Intérêts Courus Non Echus (ICNE).

Vote: Budget OM : DM n°3

☞ **Adopté à l'unanimité**

11- Budget Ecoles : DM n°3

Il s'agit de modifier le budget Ecoles 2012 afin d'inscrire les crédits nécessaires à la gestion des Intérêts Courus Non Echus (ICNE).

Vote : Budget Ecoles : DM n°3

☞ **Adopté à l'unanimité**

12- Budget Eau : DM n°1

Il s'agit de modifier le budget Eau 2012 afin de modifier l'imputation comptable de la redevance pollution (Agence de l'eau).

Vote : Budget Eau : DM n°1

☞ **Adopté à l'unanimité**

13- Vente du bâtiment relais de la ZA des Carlaïres à Monestier de Clermont

Robert Riotton dresse l'historique du bâtiment relais de la ZA des Carlaïres :

Créadis s'installe dans ce bâtiment conçu spécifiquement pour cette entreprise en novembre 2004. Au printemps 2009, l'entreprise est placée en liquidation judiciaire et dès l'été 2009 la Communauté de Communes du canton de Monestier de Clermont récupère la jouissance des locaux. Dès janvier 2010, des rencontres ont eu lieu avec des entreprises locales et des actions sont mises en place (informations, communication, mandatement d'agence...) afin de vendre le bâtiment. L'évaluation élevée du service des Domaines (1,3 M€) est alors un frein important à la vente.

Début 2012, la CCT mandate le cabinet Sofred Consultants afin d'étudier le potentiel du tènement, la divisibilité du site et de prospecter auprès d'entreprises cibles de la région. 349 entreprises ont ainsi été directement contactées. La grande taille de ce bâtiment couplée à sa spécificité font que les propositions ont été peu nombreuses et pas à hauteur du prix de vente affiché. Finalement, 3 propositions fermes et écrites ont été transmises à la collectivité :

- les toits du Trièves pour 150 000 €, pour le hall de 814 m²,
- GMC carrelage pour 615 000 €, pour l'ensemble du bâtiment,
- De Clermont pour 620 000 €, pour l'ensemble du bâtiment.

Rappel : France Domaine évalue ce bien à 650.000 € en octobre 2012.

La commission Economie a rencontré les deux entreprises, visité leurs locaux actuels et entendu leurs projets.

4 options se sont dégagées au sein de la commission :

- La vente à De Clermont
- La vente à GMC Carrelage
- L'échange entre le bâtiment et le Tènement De Clermont
- La conservation du bâtiment dans le patrimoine de la CCT

Le choix de la commission se porte sur l'entreprise De Clermont. L'aspect financier n'a pas constitué l'enjeu essentiel ; le nombre d'emplois à préserver (entre 35 et 45) a été un critère de choix majeur. La commission a également souligné la nécessité d'accompagner GMC Carrelage dans son projet de développement.

Samuel Martin soumet au vote du conseil de communauté les 4 propositions de la commission Economie.

Thierry Schoebel détaille la proposition d'échange entre le local de Créadis et de De Clermont ; cette solution permet de sauver les emplois et de garder du foncier. Le site De

Clermont est situé dans un endroit stratégique de la commune de Monestier de Clermont et la modification du PLU permet la création d'un secteur mixte : logement et activité.

L'emplacement à proximité de la gare pourrait être desservi par de la fibre optique ce qui est un avantage pour attirer des activités de services. La Communauté de Communes du Trièves devrait se saisir de ce tènement qui permettrait peut être également à GMC Carrelage de s'y implanter.

Samuel Martin répond que l'entreprise GMC rencontrerait alors les mêmes problèmes de livraison tels que les connaît actuellement De Clermont (PL stationné sur la RD 1075).

Michel Lambert souhaite des précisions sur le bilan financier de l'opération.

Samuel Martin explique que la collectivité paye les annuités du crédit soit environ 75000 euros par an et ce jusqu'en 2019. Le remboursement de TVA s'élève à environ 148 527 €. Le delta n'est que de 480 000 euros.

Soit la collectivité procède au remboursement anticipé du prêt soit elle continue à le rembourser et bloque le produit de la vente pour un investissement futur.

Nadine Serpolet pense que le fait de récupérer 620 000 euros donne l'opportunité de les affecter à un projet d'investissement et de ne pas avoir à payer des pénalités pour un remboursement anticipé

Frédérique Puissat rappelle que la valeur comptable du bien est estimée à 1.3 millions d'euros mais le service des domaines a estimé le bien à 650 000 € en octobre 2012. Le coût réel pour la collectivité est de la moitié d'1,2 million d'euros puisque la collectivité a obtenu 50% de subvention. Elle n'est pas persuadée que la CCT puisse continuer à porter un bâtiment relais et préfère ne pas prendre le risque même pour garder du foncier.

Pierre Gimel rappelle que la vocation d'une collectivité n'est pas de faire de l'immobilier d'entreprise.

De son côté, Marie Hélène Celse souhaite savoir comment la commune de Monestier a modifié son PLU.

Thierry Schoebel explique que la zone est désormais en « U1A » avec des orientations d'aménagements spécifiques qui permettent la mixité activités-logements.

Selon Guillaume Gontard, soutenir une entreprise n'a rien de choquant mais existe-t-il des garanties sur cette entreprise notamment sur le fait de préserver les emplois ?

D'autre part, il rappelle l'existence d'outils (ex : EPFL) pour assurer le portage du foncier en lieu et place des collectivités. La CCT devra nécessairement réfléchir à une adhésion à terme.

Michel Guiguet répond qu'il n'y a jamais une totale garantie de la part d'une entreprise compte tenu des aléas de la conjoncture économique. Il estime que disposer de 620 000 € pour des projets d'investissements est un vrai plus pour la collectivité.

Jean-Paul Mauberret est conscient des conditions déplorables dans lesquelles travaillent les employés de la Sté De Clermont, mais qu'il n'y a peut-être pas urgence à prendre une décision ce soir et que la commission devrait peut-être se pencher et réfléchir sur la proposition d'échange émise par Thierry Schoebel.

Samuel Martin refuse. Il explique que La CCT a déjà suffisamment débattu sur ce sujet et qu'il convient de se décider ce soir.

Frédéric Troy souligne que ce bâtiment est vide depuis plusieurs années, ce qui constitue un problème ; en plus ce bâtiment a été spécialement conçu pour l'entreprise Créadis donc il y a beaucoup de travaux pour les acheteurs afin de l'adapter à leur propre entreprise.

Guy Percevault pense que de nombreux travaux de démolition et de mise en sécurité du site De Clermont sont à faire et que la communauté de communes ne pourra pas faire face à un échange.

Pour Samuel Martin cette idée d'échange n'est pas judicieuse ; en effet, la communauté de communes perd les 620 000 € de la vente et devra également assurer le portage du tènement De Clermont avec les coûts que cela génère.

Thierry Schoebel cite l'exemple de Vienne où la Région participe et aide pour la démolition d'une friche industrielle. Il trouve dommage de se séparer de ce foncier.

De son côté, Michel Lambert s'interroge sur un éventuel échange ; quel intérêt de récupérer un bâtiment en si mauvais état ?

Marie-Jo Villard rappelle l'histoire de ce bâtiment. Tout d'abord, il accueillait la société Allibert, puis Bama. La société Bama souhaitait récupérer les machines et partir s'installer dans les pays de l'Est. Son prédécesseur a bloqué l'entrée pour éviter que Bama ne parte avec les machines ; le rachat des machines a été négocié. Enfin, Mr Caprio a racheté. Il a déjà délocalisé une partie de la production en Tunisie ce qui lui a permis de conserver les 45 emplois à Monestier de Clermont. Il faut savoir que les personnes travaillant dans cette usine sont sans qualification, et souhaitent rester à Monestier. Il n'y a pas de souci pour le futur, l'acheteur est attaché à son village et souhaite rester à Monestier.

Le vote a lieu à main levée selon les 4 propositions énoncées ci-dessus. A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

De Clermont : 39 voix

GMC Carrelage : 0 voix

Echange : 1 voix

Maintien en l'état situation : 0 voix

Vote : vente bâtiment industriel – ZA des Carlares

☞ **Pour : 39 Contre : 1**

14- Convention définissant les modalités d'animation et de gestion des actions de la promotion Vercors

Alain Rougale rappelle le contenu de cette convention qui vise à établir les modalités de participation des Communautés de Communes à une promotion globale élargie Vercors afin de disposer de plus de moyens et d'une image cohérente pour capter de nouvelles clientèles touristiques. Isère tourisme ne reconnaît que 4 massifs sur son territoire ; le plus proche du Trièves étant le Vercors, c'est cette appellation qui sera utilisée de manière à être en phase avec Isère Tourisme. Le coût pour la Communauté de Communes du Trièves pour l'année 2013 est de 9 393 €.

Guy Percevault s'interroge : est-ce un engagement pérenne pour lequel il ne sera plus possible de reculer ou au contraire s'agit-il d'un engagement pour 2013 uniquement ?

Alain Rougale confirme qu'il ne s'agit que de s'engager pour l'année 2013 afin de bénéficier d'un important effet de levier.

Michel Lambert souhaite savoir ce que pense la commission Tourisme de cet engagement. La commission Tourisme n'est pas assez représentative de toutes les catégories donc ne s'est pas exprimée répond Alain Rougale.

Thierry Schoebel explique que certains acteurs touristiques ne sont pas enthousiastes. Le Trièves est un territoire de passage ; il est dommage qu'on ne sache pas retenir les gens plus d'un jour ou deux et ce n'est pas le « chapeau Vercors » qui permettra de retenir ces gens ; ce n'est pas la bonne échelle. Il faut un chapeau plus grand que la simple évocation du Vercors.

Il cite l'exemple Suisse où de partout dans le monde, on retrouve un « chapeau » qui rappelle la Suisse. Il donne également en exemple le « chapeau » Savoie Mont Blanc

infiniment plus évocateur que le Vercors ; c'est ce genre de « chapeau » qu'il convient de trouver.

Pour Jérôme Fauconnier, il est vrai que le Trièves ou l'Isère ne « parlent » à personne ; le Vercors parle beaucoup plus. Utiliser ce « chapeau » est une démarche réfléchie pour essayer d'accrocher les gens sur le territoire de l'Isère.

Selon Jean-Bernard Bellier, il y a déjà une commission au sein de Sud Isère qui réfléchit à la meilleure manière de commercialiser le territoire du Trièves.

Michel Lambert demande comment la Drôme et Lus se situent ?

Samuel Martin répond que les communautés de communes ont délibéré favorablement sauf celle du Diois qui souhaite gérer sa propre promotion touristique.

Alain Rougale rappelle que le débat de ce soir ne porte pas sur un nom et qu'il ne faut pas se cristalliser sur l'appellation. Il s'agit simplement de profiter d'un levier de communication. Le territoire est jeune donc pour cette année, il est important de raccrocher à cette locomotive et l'année prochaine, si la collectivité ne s'y retrouve pas, on pourra arrêter. Ce qui laisse le temps de réfléchir.

Frédérique Puissat indique qu'Isère tourisme a fait des brochures sur la randonnée, la culture ; le choix est de s'appuyer sur des mots qui peuvent parler tel que le Vercors. Isère tourisme va se focaliser sur l'image et le balcon Est se vend bien.

Pierre Gimel complète les propos de Frédérique Puissat ; la Suisse a trouvé le bon dimensionnement pour être vue mondialement ce qui voudrait dire pour la France décliner les alpes françaises dans leur intégralité pour faire face à la promotion planétaire mais on aurait beaucoup de mal à y parvenir.

Michel Guiguet indique que pour mesurer les effets d'entreprise de promotion, il faut du temps. Et s'interroge : Quel tourisme veut-on promouvoir ? Comment se reconnaître dans ce grand ensemble ? Jusqu'à quel point pourra-t-on intervenir ?

Samuel Martin souligne que le Vercors a une image plus écologique et familiale que celle d'une usine à ski ; donc ses conceptions touristiques rejoignent les nôtres. Il n'y a pas de crainte à avoir. Bien sûr qu'il y a des choix à faire en termes d'orientations mais le « chapeau » Vercors est le moins mauvais pour la Communauté de Communes du Trièves.

Selon Thierry Schoebel, un an ne suffit pas pour faire de la promotion touristique. Il faudrait 10 ans !

Jean-Paul Mauberret est favorable à l'adhésion pour un an. Pendant cette année, l'objectif de la commission Tourisme sera de définir les contours d'une politique touristique.

Samuel Martin décide de modifier la convention afin que l'engagement de la communauté de communes ne porte que pour une année.

Vote : Convention définissant les modalités d'animation et de gestion des actions de la promotion Vercors pour l'année 2013 uniquement

☞ **Pour : 30 Contre : 4 Abstentions : 6**

15- Demande de subventions pour l'acquisition de 2 broyeurs

Le broyeur est en hors service et le montant des réparations s'élève à plus de 20 000 € ; un achat de broyeurs est donc envisagé. Un qui ira dans les communes et chez les particuliers et l'autre qui restera à la déchetterie.

Il n'est pas possible de prêter le broyeur aux communes mais le broyeur viendra dans chaque commune sous la responsabilité des agents car l'utilisation de cet équipement nécessite un personnel qualifié.

Guy Percevault demande de communiquer à ce sujet car il ignorait que le broyeur allait chez les particuliers.

Gérard Baup demande s'il est judicieux d'acheter 2 petits broyeurs alors que c'est un gros qui a cassé.

Une communication sera faite, mais jusqu'à présent seul le canton de Monestier était concerné.

Vote : Demande de subventions pour l'acquisition de 2 broyeurs

☞ Adopté à l'unanimité

16- Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour le fonctionnement du poste EMALA Sud (Mens et Clelles) et du poste EMALA Nord (Monestier de Clermont) – année scolaire 2012/2013

Suite à la fusion des 3 ex communautés de communes, 2 postes EMALA couvrent l'ensemble du territoire Trièves. Marie-Claire Brizion précise que les 2 postes EMALA sont maintenus grâce à l'intervention des conseillers généraux. Le Conseil Général de l'Isère subventionne le fonctionnement de ces 2 postes sur la base d'une part fixe de 5 000€ par poste et d'une subvention variable de 8€ par enfant soit un total de 8 464 € pour le poste EMALA Sud et 10 408 € pour celui d'EMALA Nord. Il convient d'autoriser le Président à solliciter les subventions au titre de l'année scolaire 2012/2013.

Vote : demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour le fonctionnement du poste EMALA Sud (Mens et Clelles) et du poste EMALA Nord (Monestier de Clermont) –année scolaire 2012/2013

☞ Adopté à l'unanimité

17- Convention de participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants accueillis en CLIS à l'école primaire St Exupéry à Vif –Année scolaire 2011/2012

Il est proposé de signer la convention de participation financière aux frais de fonctionnement pour les 6 enfants accueillis en CLIS pour l'année 2011/2012 pour un montant total de 7008 €.

Nadine Serpolet demande pourquoi sa commune paye pour les enfants scolarisés en CLIS à la Mure.

Marie-Claire Brizion répond que le financement de la scolarisation des enfants en CLIS, bien que n'ayant pas fait l'objet d'un transfert de charges, est de la compétence de la CCT et invite Nadine Serpolet à transmettre les éléments à la CCT.

Frédérique Puissat précise qu'il faudra, à terme, réfléchir à un transfert de la compétence Ecoles pour l'ensemble des communes avant que ne se créent trop de problèmes de financement.

Vote : Convention de participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants accueillis en CLIS à l'école primaire St Exupéry à Vif – année scolaire 2011/2012

☞ Adopté à l'unanimité

18- Demande de subventions auprès du Conseil Général de l'Isère pour les actions culturelles 2013

Il s'agit de solliciter des subventions de fonctionnement auprès du Conseil Général de l'Isère pour soutenir les actions du pôle culturel pour l'année 2013.

Rappel : en 2012, le montant total des subventions versées par le Conseil Général pour les actions culturelles s'élevait à 58 087 € et pour 2013, le montant total des subventions sollicitées s'élève à 65 000 €.

Jean-Paul Mauberret rappelle que la date fixée pour la préparation du budget de la culture et du patrimoine est fixée le 18 décembre à Mens.

Vote : demande de subventions auprès du Conseil Général de l'Isère pour les actions culturelles 2013

☞ Adopté à l'unanimité

19- Demande de subvention « école du jeune spectateur » 2013 au CDDRA

Il s'agit d'une opération transversale, qui concerne l'enfance et la jeunesse mais aussi la culture. L'objectif de « l'école du jeune spectateur » est de sensibiliser les jeunes à la culture. Le budget global est de 11 100€.

Vote : demande de subvention « école du jeune spectateur » 2013 au CDDRA

☞ **Adopté à l'unanimité**

20- Questions diverses

☐ Informations diverses :

- Marie-Jo Villard rappelle que demain soir il y a le CA du CIAS ; comme il est difficile d'avoir le quorum, elle remercie les élus d'y participer.

- Bien que hors sujet pour la Communauté de Communes du Trièves, Michel Lambert souhaite faire part de son découragement aux élus communautaires, face à la réaction du Conseil Général de l'Isère qui l'a informé que les petites communes n'auront plus de subventions pour l'eau quand le prix de l'eau est inférieur à 1.20 € du m3. Seule l'Agence de l'eau continuera à verser des subventions aux petites communes.

Pierre Gimel est étonné car, en règle générale, l'Agence de l'eau est plus sévère que le Conseil Général. Toutefois, il est conscient que c'est un problème difficile car la différence entre la ville et la campagne est dramatique pour les petites communes.

Samuel Martin indique que cela fait des années que ce système est en place et il fallait anticiper et augmenter petit à petit afin d'éviter une importante augmentation d'un coup pour les abonnés.

Jérôme Fauconnier souligne la pression assez forte pour inciter au regroupement. Cette incitation se traduit par la mise en place de normes de plus en plus importantes pour les petites communes.

- **Finances** : Samuel Martin souhaite faire un point sur les finances de la Communauté de Communes du Trièves. L'exécution du Budget 2012 est bonne avec un excédent prévisionnel autour de 200 000 euros en fonctionnement bien qu'il ne s'agit là que d'une première estimation.

Il y a 3 raisons pour expliquer ce bon résultat :

- la consigne de rigueur donnée aux services a été bien suivie ;
- certaines dépenses ont été surestimées, par exemple, le coût du personnel est un peu inférieur au prévisionnel ;
- des actions prévues en 2012 n'ont pas été réalisées.

Ce résultat n'augure en rien du budget 2013. Le travail d'élaboration du budget 2013 se fait entre les Vice-présidents et leurs services. Ensuite, il conviendra de réunir le conseil début janvier pour faire un point plus précis.

Il y aura une réflexion à mener et des arbitrages seront nécessaires.

- **Communication** : un journal va sortir pour être distribué fin décembre. Ce premier numéro a été rédigé avec les Vice-présidents. Il dévoilera le logo de la CCT. Pour le 2^{ème} numéro, il faudra constituer un comité de rédaction.

Guillaume Gontard regrette de n'avoir pas été au courant du choix du logo. Samuel Martin répond que le choix de se limiter au bureau pour le logo a été retenu.

Pour terminer, Alain Rougale distribue une information relative à la « fête du bleu ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.